

**DECRET N° 2010-491 DU 11 NOVEMBRE 2010**

portant ratification de l'Accord de prêt signé le 06 octobre 2009 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement des petits périmètres irrigués et de la construction des barrages de rétention d'eau.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2010-39 du 22 octobre 2010 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 06 octobre 2009 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement des petits périmètres irrigués et de la construction des barrages de rétention d'eau.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont ratifiés respectivement, l'accord de prêt de montant total de quatre millions (4.000.000) de Dinars Islamiques équivalant à cinq millions neuf cent mille (5.900.000) dollars des Etats-Unis, soit deux milliards neuf cent cinquante millions (2.950.000.000) de francs CFA environ, et l'Accord d'Istisna'a d'un montant total de cinq millions neuf cent mille (5.900.000) Dinars Islamiques équivalant à huit millions huit cent quarante mille (8.840.000) dollars des Etats-Unis, soit environ quatre milliards quatre cent vingt millions (4.420.000.000) de francs CFA, signés le 06 octobre 2009 à Cotonou, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Aménagement des petits périmètres Irrigués et de la Construction des Barrages de Rétention d'Eau et dont le texte se trouve ci-joint.

*(Handwritten signatures)*

**Article 2 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



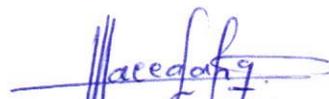
**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Idriss L. DAOUDA**

Le Ministre de l'Energie  
et de l'Eau,



**Sacca LAFIA**

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage  
et de la Pêche,



**Michel Comlan SOGBOSSI**

**Ampliations :** PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MECPDEPPCAG 4 - MEE 4 - MFE 4 - AUTRES MINISTERES 26 -  
SGG 4 - DGB - DCF - IGF-DGTCP - DGID, DGDDI 5 - BN - DAN - LC 3 - GCON - DGCST- INSAE 3 BCP - CSM - IGAA 3 - UAC 1  
- ENAM 1 - FADESP 1 - UP 1 - FDSP 1 - JO 1